N°6

LA MANCHE, ÉDUCATION, CULTURE & PATRIMOINE

ÉDITION : 2022

Encourager

LA MANCHE

EDUCATION, CULTURE & PATRIMOINE

Éditorial

Le verbe « Encourager » a été choisi comme fil conducteur du numéro 6 de cette publication « La Manche, Education, Culture et Patrimoine ».C'est un verbe positif, constructif, porteur d'espérance, les articles proposés en sont une bonne illustration.

Au-delà des paroles, encourager une personne, enfant ou adulte, c'est d'abord l'accepter telle qu'elle est, s'intéresser à elle, à son activité, lui permettre aussi de trouver sa place parmi les autres. C'est savoir la confronter à des tâches à sa portée et valoriser à bon escient les résultats obtenus

Dès le plus jeune âge, le sourire d'une maman, le mot juste d'une maîtresse ou d'un maître, donnent confiance à l'enfant, à l'élève. Il va avoir envie de faire, de progresser, il va avoir le goût d'apprendre.

Cela est d'autant plus vrai aujourd'hui que des structures scolaires innovantes encouragent tous les enfants à se réaliser.

L'article de François Chenal est particulièrement éclairant sur l'immense défi que représente l'Ecole inclusive, complété par le rôle majeur représenté par l'IDRIS-AAJD de Marigny. À Saint-Lô, l'école Samuel Beckett ouverte à la rentrée 2021,va dans le même sens, en ayant une classe pour des élèves en situation de handicap et une classe maternelle pour les enfants autistes.

L'encouragement concerne aussi les associations et les équipes qui en assurent, le plus souvent bénévolement, le bon fonctionnement.

La première de couverture conçue par Marion Montaigne, assistante manager, a été actualisée par Raphaël Kadouch. Nous tenons à leur exprimer nos plus vifs remerciements ainsi qu'à celles et ceux qui par leur relecture ont contribué à l'amélioration du texte.

Cet encouragement est constitué d'abord par les adhésions et la participation aux activités proposées, il l'est aussi, s'agissant des adhérents par un retour sur la qualité des actions engagées.

Ce peut être aussi la reconnaissance par les institutions et leurs représentants de la place tenue dans la société par ces associations ; reconnaissance constituée par la présence des responsables administratifs à certains évènements, mais aussi par les subsides accordés pour assurer la pérennité du travail engagé.

Quelques pages sont consacrées à des comptes rendus d'activités culturelles proposées par les délégués des différents secteurs de l'AMOPA Manche aux adhérents et sympathisants.Les encouragements de ceux-ci nous incitent à continuer.

Ainsi, quel que soit notre vécu, l'encouragement représente un "moteur" pour avancer. Puisse la lecture de ce numéro vous conforter en ce sens.

Michel Le Bohec
Président de l'Amopa de la Manche

Sommaire

Éditorial p. 2
Amopa p. 3
- *Conférence tourisme balnéaire* p. 4
- *Sorties amopaliennes* p. 5
- *Musée de Cherbourg* p. 6
- *Sortie à Chanteloup* p. 7

Un établissement à l'honneur :
- *ASH, présentation de l'IEN-ASH* p. 9
- *l'IDRS-AAJD de Marigny* p. 10

MHEM
- *Un brin d'histoire* p. 14
- *Un nouveau logo* p. 15

Saint-Lô : l'école Samuel-Beckett p. 16
Musique au cœur de la Manche p. 19
SAHM p. 20

ASSOCIATION DES MEMBRES
DE L'ORDRE DES PALMES ACADÉMIQUES
Section de la Manche

685, route de la Sabotière. 50380 SAINT AUBIN DES PREAUX

Président : Michel Le Bohec

Composition du bureau de la section :

Présidente d'honneur : Nicole Bonnemason
Président : Michel Le Bohec
Vice-présidente : Chantal Procureur
Vice-président : Yves Marion
Secrétaire : Jacky Gaillet
Secrétaire adjoint : Jean-Claude Bisson
Trésorier : Miguel Gomez-Blésa
Trésorière adjointe : Marie-Jo Daret

Autres membres du CA

Michel Aumont
Heidrun Aumont
Annie Bruniquel *(Archives)*
Hélène Clément
Michèle Gendreau
Françoise Guesnon *(Communication, presse)*
Daniel Hélye
Bernard Lamache
Marie-France Langlois *(Conférences)*
André Letourneur
Michel Madec *(Sorties, excursions, voyages)*

Délégués de secteurs :

Cherbourg-Est & Valognes :
Bernard Lamache, Miguel Gomez-Blesa
Cherbourg-Ville, & Cherbourg-Ouest :
Marie-France Langlois, Françoise Guesnon

Saint-Lô-Nord & Saint-Lô-Sud :
Chantal Procureur, Miguel Gomez-Blésa
Coutances : **Michel Le Bohec,** André Letourneur
Granville & Avranches : **André Letourneur,** Michel Le Bohec
Mortain : **Michel Le Bohec**, André Letourneur

Distinctions dans l'ordre des Palmes académiques

Promotion du 1er janvier 2021

Au grade de chevalier :

Mme Emmanuelle LEJEUNE

M. Stéphane BAYLE

Promotion du 14 juillet 2021

Au grade de chevalier :

Mme Mireille BEAUJOLAIS

Mme Elodie CAUVIN

M. Jean-François CREUSEFOND

Mme Céline GAMBILLON

Au grade d'officier :

Mme Florence GIRET

Promotion du 1er janvier 2022

Au grade de chevalier :

M. Anselme DE OLIVIERA

Mme Séverine FENOUILLERE

Mme Marie-Cécile HEUDE

Mme Christine LEVAVASSEUR

M. Jean-Claude MARIVIN

Au grade d'officier :

Mme Michèle GENDREAU

M. Marcel BRAULT

CONFÉRENCE

Le tourisme balnéaire dans le département de la Manche (1800-1939)

Au début du 19ème siècle, l'attractivité pour le rivage ne va pas de soi. Les populations locales n'habitent pas tout près de la mer. Les mielles sont alors une zone tampon entre la partie urbanisée et la mer.

En Angleterre, dès la seconde moitié du 18ème siècle, les hygiénistes vantent les bienfaits des bains de mer pour la santé.

En France, cette idée fait son chemin et, progressivement, de petits établissements de bains voient le jour dans le département de la Manche vers les années 1820 (Cherbourg, Granville …). On y pratique les bains froids à la lame (environ 16° C).

Bains de mer à Granville (Campell, 1848/1863) Guides (chapeau enrubanné) et baigneuses (bonnet) à Granville. Archives dép. Manche (BIB RES D 252)

La mise en place des grandes lignes de chemin de fer : Paris-Cherbourg en 1858 et Paris-Granville en 1870 ainsi que, plus tard la création d'un maillage plus dense du réseau ferré de lignes d'intérêt local vont jouer un rôle très important dans la création de stations balnéaires (Granville, Jullouville, Hauteville …). Celles-ci sont plus nombreuses sur la côte occidentale car les plages sont basses et sableuses.

A la fin du 19ème et au début du 20ème siècle, des investisseurs privés se lancent dans l'achat puis l'urbanisation de mielles.

La première guerre mondiale met un coup d'arrêt brutal à ce développement du tourisme balnéaire jusqu'alors réservé à la haute société et à la bourgeoisie.

Entre 1919 et 1939, on assiste à une reprise progressive de l'urbanisation du littoral. L'amélioration de l'état des routes et le développement important du trafic automobile donnent un élan nouveau au tourisme balnéaire. Les congés payés mis en place par le Front Populaire en 1936 vont permettre de drainer une population plus nombreuse vers les plages. La création de campings favorise les séjours des personnes aux revenus plus modestes.

L'année des premiers congés payés. Archives du Parisien, éditées le 11/07/2016

Le 3 septembre 1939, la France déclare la guerre à l'Allemagne et dès 1940, le littoral devient progressivement une zone militaire peu ou pas accessible…

Conférence donnée par Chantal Procureur.
Docteur en Histoire Moderne et Contemporaine,
Vice-présidente de l'AMOPA 50.
Lors de l'Assemblée Générale de l'AMOPA de la Manche
le 20 /11/ 2021 à Coutances.
Résumé Jean-Claude Bisson
Secrétaire-adjoint de l'AMOPA 50

Des rencontres intéressantes dans la convivialité

La proposition de rencontres des adhérents et sympathisants de l'AMOPA 50, selon les secteurs, a trouvé une adhésion immédiate de la part des délégués de ceux-ci. Elle s'est concrétisée par trois moments forts en novembre et en décembre derniers.

Le 12 novembre, les délégués du sud Manche nous ont donné rendez-vous au château de Chanteloup. Ancien château fort de la seconde moitié du XIème siècle situé à quelques kilomètres de Bréhal. Une jeune femme en costume d'époque se chargea de la visite. De larges douves protègent une porte fortifiée entre des tours rondes, et un donjon du XIVème siècle subsiste en partie (les étages supérieurs furent abattus lors de la Révolution). En pénétrant dans l'enceinte, nous avons été conquis par la beauté d'un corps de bâtiment en granit présentant une riche ornementation sculptée : frises ornées de médaillons, panneaux à losanges garnis de feuilles et d'animaux fantastiques. Plusieurs familles prestigieuses furent propriétaires du château comme les Chanteloup, les Paynel, les d'Estouteville, les Montgommery, les Hélye-Michel …, et aujourd'hui la famille Witasse-Thézy.

Après la visite, une dégustation de produits locaux fut proposée, puis les participants rejoignirent les Salines de Bricqueville où un délicieux déjeuner fut servi.

Chanteloup

Le 16 novembre, les délégués du centre Manche nous ont invité à la visite de l'exposition temporaire ''Madeleine Dinès en toute intimité '' . 14 membres de l'AMOPA, dont le président de l'AMOPA de la Manche, Michel Le Bohec, se sont retrouvés à 10h au Musée d'Art et d'Histoire de Saint-Lô. Nous avons découvert l'exposition grâce à Aurélien Dartora, notre guide intéressant et accessible, nous avons appris à mieux connaître les oeuvres et l'artiste qui en était l'auteur.

Madeleine Dinès Autoportrait au miroir à 3 faces

Notre guide, passionnant, a su retenir notre attention et il a répondu avec pertinence aux nombreuses questions qui lui ont été posées.

Après cette visite, nous avons déjeuné à la brasserie Le Briovère, face au Musée L'accueil, la qualité du repas et du service nous ont permis de passer un moment très agréable avec des échanges amicaux. Nous nous sommes quittés vers 14 heures en nous promettant de recommencer prochainement.

Rachel Hautot

SORTIES AMOPA

Visite guidée de l'exposition temporaire au musée Thomas Henry : « Ni muses, ni soumises »

Les 23 membres inscrits à cette rencontre se retrouvent le 10 décembre à Cherbourg dans le hall du Quasar et sont accueillis à 10h30 par Mme Giacomel, guide au Musée.

Autoportrait de Marguerite Legastelois

Le Musée Thomas Henry a souhaité s'associer au courant actuel de l'étude de la place des femmes dans l'histoire de l'Art.

Les œuvres des huit artistes exposées étaient en réserve. Elles ont été redécouvertes et restaurées pour l'occasion. Les artistes sont toutes natives de la Manche ou ont vécu et travaillé dans le département. L'exposition pose la question de la vie d'artiste au féminin au XIXe et au début du XXe siècle: comment se former, se faire reconnaître dans un milieu masculin et concilier vie d'artiste et vie de famille. Certaines vont suivre des cours d'atelier dans des conditions difficiles et très particulières, il faut savoir que l'Ecole des Beaux-Arts n'est ouverte aux femmes qu'à partir de 1897… Certaines vont parvenir à exposer au Salon L'exposition met bien en relief la jeunesse des artistes qui, pour certaines, dès qu'elles se marient, produisent moins et se consacrent à leur famille.

Les participants sont frappés par la qualité des œuvres exposées :les peintres Amanda Fougère, Marie-Ernestine Serret, Louisa Ternisien, Laure Richard, Louise Thuillier, Delphine Menand, Marguerite Legastelois et la sculptrice Rachel Hautot étaient des artistes de grand talent. La visite est fort intéressante et agrémentée par les explications et les commentaires très documentés de notre guide.

Rachel Hautot

Les participants se retrouvent à 12h30 au Café du Théâtre où un excellent déjeuner leur est servi. Les conversations vont bon train et tous apprécient ce moment de convivialité qui prend fin vers 15h45.

Marie-France Langlois

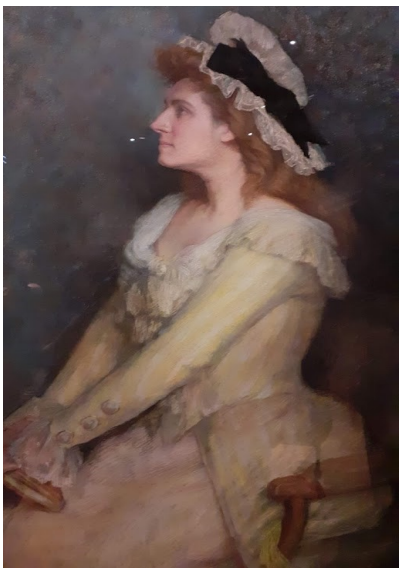

HISTOIRE

Le château de Chanteloup.

La cession faite par le Duc de Normandie Richard II vers 1024-1026 en faveur de l'abbaye du Mont-Saint-Michel comprend de nombreuses terres situées au sud de Coutances, Bricqueville, Muneville, Hérenguerville et Chanteloup. Les biens concédés à Chanteloup se résument ainsi : l'église paroissiale, les bois, les prés et les moulins.

A aucun moment, le château de Chanteloup ne figure dans la charte ducale. Il sera construit probablement dans la seconde moitié du XIe siècle. Vers 1070/80, Guillaume Paynel était le seigneur du lieu, pour les biens qui relevaient de l'abbaye du Mont-Saint-Michel où il exerçait sa justice.

La famille de Chanteloup était alors, en partie, vassal des Paynel pour les terres qui leur furent fieffées. Vers 1286-1288, la seigneurie entre définitivement dans la famille Paynel par le mariage de Foulques Paynel avec Agnès de Chanteloup, seule et unique héritière, après la mort prématurée de son frère Guillaume.

Au début du XVe siècle la grande majorité des baronnies qui appartiennent aux Paynel, Hambye, Bricquebec, Moyon, Gacé etc, se trouvent réunies et entre les mains de l'unique héritière de la branche aînée de la famille, Jeanne Paynel, épouse de Louis d'Estouteville.

Entre 1418 et 1449, le château sera pris et repris quatre fois. Confisqué par le roi Henri V d'Angleterre en 1418. Repris en 1419 par Louis d'Estouteville qui perd à nouveau en 1420. Henri V le donne à John de Grey. A la mort de celui-ci, la seigneurie est donnée à un autre capitaine anglais, William Harpenden. Les autres grandes seigneuries, Bricquebec et Hambye sont données à William de la Polle, comte de Suffolk, à qui il ordonne en 1421 de détruire les châteaux de Bricqueville et de Chanteloup. L'ordre ne sera exécuté qu'en partie et les deux places fortes seront occupées par des troupes anglaises jusqu'en 1449.

12 novembre 2021

Lorsque d'Estouteville recouvre ses biens, le château est en très mauvais état. Il entreprend une campagne de restauration qui ne sera pas encore terminée au moment de sa mort en 1464. Jean, son fils aîné, hérite de l'ensemble des terres, mais meurt sans héritier. Son frère Jacques tenait de lui en partage la seigneurie de Chanteloup, ainsi que d'autres domaines situés aux environs. A la mort de Jean, les terres furent à nouveau divisées entre ses neveux et nièces, enfants de son frère Jacques. Celui-ci eut un fils, également prénommé Jacques qui hérita alors des biens de son père et de son oncle. Il épousa Louise d'Albret avec qui il aura quatre enfants, Françoise née en 1482, Jean en 1483, Louis en 1484 et Antoine en 1486. Jacques d'Estouteville meurt prématurément en 1490 laissant quatre enfants en bas-âge. Toujours en vertu du droit d'aînesse, l'ensemble des biens est entre les mains de Jean, l'aîné. Antoine le cadet, ne fut mis en possession de Chanteloup que vers 1513-1515. Il épousa Jacqueline de Bouillé. Il est l'auteur de la reconstruction de la façade que nous voyons encore actuellement. (Ce sont leurs initiales **A.J**. entrelacées qui figurent sur la façade). Nous ignorons la date de sa mort, certains disent 1536 d'autres 1540 sans plus de précision.

Mort sans héritier mâle, ses biens entrèrent dans la famille de Bouillé qui les conservèrent jusqu'en 1644. Eléonore de Bouillé, épouse d'Henri de Daillon, seigneur du Lude, vend cette année-là, en 1644, la seigneurie de Chanteloup à Jean de Montgommery et à son épouse Suzanne de Bouquetot. La famille de Montgommery conserva Chanteloup jusqu'en 1714.

Elle passa ensuite aux Hélye Michel, seigneurs de la Vieuville-Cambernon qui le conservèrent jusqu'en 1764, pour rentrer à nouveau dans la famille Montgommery. Marie-Anne-Rose de Montgommery veuve du marquis de Thiboutot, était déjà par elle-même propriétaire d'une partie de la seigneurie. Quelques années plus tard (1769) elle vend à Pierre Duprey, bourgeois de Coutances, ses seigneuries de Bricqueville-sur-Mer et Chanteloup. A la mort de Pierre Duprey (1799), Chanteloup et Bricqueville entrent par alliance dans la famille Abaquéné de Parfouru, Philippe de Parfouru ayant épousé Françoise Duprey, l'une des deux filles de Pierre. Leur héritière, Gabrielle de Parfouru épousa en 1815 Patient-Aimable Boudier, sieur de la Valleinerie, originaire de la paroisse de Trelly et lui apporte en dot Chanteloup. Le domaine passa ensuite à Camille Boudier de la Valleinerie et Melle de Cussy, son épouse. Leur fille Cécile épousa, en 1880, Henry de Lancesseur dont la famille était originaire de l'Avranchin. Dans le premier quart du XXe siècle, Gabrielle de Lancesseur apporta par son mariage avec Guislain de Witasse-Thésy, le château de Chanteloup qui est toujours propriété de la famille de Witasse-Thézy.

Daniel Hélye

ARTICLE AMOPA

L'école doit relever le défi

Voilà l'enjeu posé dès le titre de cet article pour indiquer combien le système scolaire se trouve confronté à un véritable dépassement de ses certitudes acquises au fil des décennies.

Ce titre emprunté à un ouvrage de référence de l'école inclusive aujourd'hui, souligne que si l'Ecole est attendue sur ce virage inclusif, il lui appartient également de se transformer, et de relever ce défi.

La réussite de tous les élèves est le projet actuel de l'Ecole, il reste aujourd'hui difficile à imaginer que cela ait pu en être autrement à un autre moment de l'ère scolaire.

Relever le défi c'est maintenant, s'assurer du droit à la scolarisation de tous les enfants.

Pourtant ce droit leur a longtemps été confisqué. Il aura fallu enjamber un siècle complet, pour qu'entre la fin du XIXème siècle et le début du XXIème siècle, ce droit fondamental leur soit accordé.

On ne parvient que récemment, à sortir d'un mode de scolarisation ségrégatif des enfants et adolescents en situation de handicap ou en difficulté grave et persistante.

Dans les années 1970, l'exclusion du système scolaire d'une partie des jeunes considérés comme inadaptés, reste la règle.

La loi handicap de 1975, pose alors le principe d'éducabilité, mais le présente comme un possible, une opportunité pour l'enseignant, sans contrainte, sans obligation de réussite.

La loi de 2005, pour l'égalité des droits et des chances, pose clairement le droit de tout enfant, adolescent en situation de handicap, à une formation scolaire, professionnelle ou supérieure correspondant à ses besoins et à ses aspirations. Elle institue le droit à la compensation et à l'accessibilité.

Relever le défi c'est alors, accompagner la bascule signifiée avec la loi de programmation de 2013. Cette loi reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser.

Le système éducatif veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction. Il veille également à la mixité sociale des publics scolarisés au sein des établissements d'enseignement.

Pour garantir la réussite de tous, l'école se construit avec la participation des parents, quelle que soit leur origine sociale.

Aujourd'hui, la réussite de tous les élèves nécessite pour les acteurs de la communauté éducative, un changement réel de paradigme qui va bien au-delà de la seule différenciation réfléchie et mise en œuvre dans les projets d'enseignement. Cette évolution récente et significative, ne peut s'envisager qu'à travers une évolution des pratiques qui va prioriser la mise en œuvre de l'accessibilité de tout pour tous.

Les acteurs de la communauté éducative doivent donc être accompagnés et sécurisés vers ce changement, vers cette remise en cause de leurs stratégies pédagogiques antérieures, cela passe nécessairement par une déconstruction de leurs représentations et pratiques professionnelles, acquises pour certaines en formation initiale.

Relever le défi c'est donc développer un projet de formation consistant, ancré dans l'idée de bousculer et faire construire de nouvelles professionnalités, pour tous les métiers de la communauté éducative, pour toutes les disciplines et tous les niveaux.

Le projet doit permettre de s'éloigner d'une sorte de délégation systématique de la prise en compte des besoins éducatifs particuliers aux seuls enseignants spécialisés. Il s'agit dorénavant, de transformer l'enseignant spécialisé en une ressource essentielle pour tous les acteurs, afin de construire et mettre en œuvre une accessibilité pédagogique au service de tous, à tout moment. Dans ce cadre, le droit commun est à considérer comme devant être acquis pour tous les usagers du service public d'éducation.

Il n'y aura pas de retour en arrière. L'Ecole inclusive doit devenir une obsession.

L'inclusion ne peut être ni concédée ni soumise à condition.

Le véritable défi, c'est donc bien aujourd'hui, celui de faire profiter tous les élèves de toutes les altérités présentes à l'école.

Par François CHENAL
Inspecteur Education Nationale Adaptation
et Scolarisation des élèves en situation de Handicap
Direction Académique de la Manche.
Mai 2022

Institut de Développement
et de Recherche en Inclusion Sociale

IDRIS - AAJD
23 rue Jardin Pillard
MARIGNY
50570 MARIGNY LE LOZON
Téléphone 02 33 75 60 90
Télécopie 02 33 75 60 99
Email ..... idris@aajd.fr

L'IDRIS-AAJD (Institut de Développement et de Recherche en Inclusion Sociale), par son intitulé, met amplement en avant la notion d'inclusion. Cette valeur associative partagée au niveau de l'établissement et par tous les professionnels se retrouve comme point d'ancrage dans tous les projets de vie des usagers. Notre organisation s'adapte aux personnes accompagnées afin de répondre à leurs besoins en prenant en compte leur pouvoir d'agir.

L'établissement accompagne des enfants/ adolescents et jeunes majeurs orientés par la MDA (Maison Départementale de l'Autonomie) sur le champ de la déficience intellectuelle. La population accueillie est donc mixte (garçons/filles) dans la globalité de l'établissement avec une tranche d'âge allant de 6/20 ans. Nous accueillons aussi quelques usagers relevant des amendements CRETON **« permet depuis 1989 le maintien dans un établissement médico-social de jeunes adultes ayant atteint l'âge limite pour lequel leur établissement est autorisé, en attente d'une place en structure pour adultes ».**

Auparavant, l'établissement s'appelait IME La Chapelle sur Vire. Il a été créé en 1960 par la congrégation des Sœurs de Sainte Marie-Madeleine Postel. L'établissement fut repris par l'AAJD en 1970. Il se situait dans la vallée de la Vire, sur la commune de Troisgots dans le canton de Tessy sur Vire, dans une zone rurale (15 kilomètres de Saint-Lô et 30 kilomètres de Vire).

Suite aux constats de la non adéquation de la configuration des locaux et de l'implantation géographique trop isolée, l'association a décidé de déménager l'établissement sur deux sites pour mieux répondre à la législation et l'accompagnement des usagers dont la notion d'inclusion sociale, scolaire et professionnelle doit rester au cœur du projet personnalisé d'accompagnement

Les deux sites :

Le DASA : Dispositif d'Apprentissage à la vie Sociale Adaptée => pour les 6/16 ans à Marigny, en novembre 2013.

Le CFPA : Centre de Formation Professionnelle Adaptée => pour les 16 et + à Agneaux pour le lieu d'apprentissage professionnel, en septembre 2012 et le lieu d'hébergement, en septembre 2009 (location de quatre appartements dans le quartier du Val Saint-Jean à Saint-Lô). un projet de déménagement dans les locaux du FJT les « 4 vents » est en cours de réalisation (finalisation prévue pour la fin du mois de juin 2022).

Afin de donner du sens à notre pratique professionnelle et orienter nos conduites professionnelles, plusieurs concepts et valeurs orientent nos prestations auprès des usagers dans le cadre d'un projet de vie défini avec la famille et la personne accompagnée au plus près de son bassin de vie. Ces concepts doivent nous donner des références théoriques et nous permettre ainsi de structurer nos actions en prenant en considération les besoins réels des personnes. Nous nous référons à plusieurs approches imbriquées les unes aux autres. La Valorisation des Rôles Sociaux, concept central au niveau de l'AAJD et repris dans l'ensemble des établissements et services de l'association, va nous amener obligatoirement sur d'autres approches fédératrices pour nous, comme la notion d'inclusion sociale, scolaire et professionnelle, la démarche projet, l'interdisciplinarité, la citoyenneté, la capacité d'agir… et ainsi définir nos interventions ciblées.

Dans ce cadre-là, nous collaborons ainsi pleinement au développement des politiques publiques en lien avec les structures scolaires notamment en ce qui concerne l'inclusion sociale, scolaire et professionnelle.

Les textes qui régissent la matière énoncent plusieurs grands principes :

Le droit à la scolarisation en milieu ordinaire, au plus près du domicile de l'enfant chaque fois que cela est possible.

Le droit à un parcours de scolarisation continu et adapté.

L'association des parents aux décisions d'orientation de leur enfant et à la définition de leur projet personnalisé de scolarisation, notamment lorsque leur enfant présente des besoins éducatifs particuliers.

Institutionnalisation du principe de compensation en situation de handicap.

Longtemps pris en charge au sein d'établissements spécialisés, les élèves en situation de handicap sont de plus en plus souvent et couramment scolarisés en milieu ordinaire. Fort de ce constat, l'IDRIS AAJD de Marigny a réorganisé toute la scolarité des jeunes accueillis au sein de l'établissement.

Ainsi, en 2021-2022, l'IDRIS de Marigny accueille 35 jeunes scolarisés au sein des différents dispositifs de l'établissement avec 5 enseignants exerçant sur 5 lieux différents. Parmi ces 35 jeunes, 23 vivent une inclusion scolaire au sein d'établissements relevant de l'éducation nationale ou du ministère de l'agriculture. Les 12 autres jeunes vivent des inclusions sociales et professionnelles en milieu ordinaire ou dans des structures adaptés à travers des stages de découverte.

Trois classes relevant de l'unité d'enseignement de l'IDRIS sont implantées directement dans un établissement scolaire ordinaire en partenariat avec l'éducation nationale.

Clé 1 : classe externalisée 1 à l'école élémentaire Julien Bodin de Marigny. Cette classe accueille 9 élèves de 9 à 12 ans encadrés par une enseignante spécialisée et 2 intervenants socio-éducatifs. Les élèves ont leur propre salle de classe adossée à une salle atelier mais ils participent aux récréations et font le repas du midi avec les autres élèves de l'école. Certains jeunes, en fonction de leurs compétences scolaires et sociales, vivent des temps d'inclusion dans les classes ordinaires de l'école élémentaire

Clé 2 : classe externalisée 2 au collège Jean Monnet de Marigny. Cette classe accueille 9 élèves de 14 à 17 ans encadrés par une enseignante spécialisée et 2 intervenants socio-éducatifs. Les élèves ont leur propre salle de classe, ainsi qu'une salle atelier, ils sont inscrits dans le collège, font les récréations en commun ainsi que le temps du midi. Un partenariat est engagé avec le dispositif adapté de l'éducation nationale (l'ULIS du collège) et des inclusions dans les classes du collège sont mises en place tous les ans.

Classe MFR : classe externalisée à la MFR (maison familiale et rurale) de Saint-Sauveur-Lendelin. Cette classe accueille 5 élèves de 17 et 18 ans encadrés à mi-temps par un intervenant socio-éducatif et des temps d'enseignement. Ces élèves sont en stage de découverte professionnelle le lundi et le mardi et en classe au sein de la MFR le jeudi et le vendredi. Certains de ces élèves sont inclus dans les classes ordinaires de la MFR avec des professeurs dépendant du ministère de l'agriculture. (3ème et 4ème d'orientation.)

Le sport et notamment le sport partagé véhicule cette notion d'inclusion en lien direct avec l'établissement scolaire.

En effet, nos jeunes bénéficient d'une pratique régulière du sport (de quotidienne pour les plus jeunes à hebdomadaire pour les plus âgés).

Cette pratique « scolaire »s'appuyant sur l'enseignement de l'EPS peut prendre plusieurs formes selon les objectifs visés :

- L'inclusion d'un jeune de l'établissement aux cours d'EPS d'une classe du collège,

- La co-intervention réunissant les élèves des deux classes provenant des deux établissements.

- La pratique physique et sportive des classes de l'établissement au sein de notre établissement ou dans les structures sportives mises à disposition par l'agglomération lors des réunions d'attribution des créneaux.

Notre établissement s'appuie sur un partenariat privilégié avec trois établissements :

L'école Julien Bodin,

le collège Jean Monnet de Marigny,

le lycée de Thère de Saint-Lô Pont Hebert

En plus de cette pratique, chaque jeune a la possibilité d'adhérer et de rejoindre le groupe de l'Association Sportive pour faire du sport Partagé.

Le sport Partagé est un dispositif lié à l'UNSS qui permet aux jeunes qui le désirent de pratiquer ensemble (jeunes dépendant du champ du handicap ou non) une activité sportive. Le format regroupe deux jeunes d'un établissement scolaire et deux jeunes d'un établissement spécialisé ou ayant une reconnaissance de handicap.

Le sport comme vecteur de liens sociaux pour une société plus inclusive et forte de valeurs de tolérance, de partage, d'entreaide et d'acceptation des différences et du handicap.

Encore plus pour nos jeunes, l'acquisition de valeurs se fait par le fait de Vivre des évènements qui font expériences. Quand la théorie ne peut prendre sens, il faut les vivre.

Fort de ce postulat, à l'IDRIS AAJD, il a été orchestré des moments pour vivre ces évènements fondateurs lors de ces moments d'inclusion, de co-intervention ou de sport partagé.

Elle a pour but de pratiquer le sport ensemble sur des temps de scolarisation, d'entraînement mais aussi de compétition avec la participation à l'UNSS. Ce partage permet à nos jeunes de vivre des moments de vie, conviviaux mais aussi de développer le goût de l'effort, de gagner et de perdre ensemble : élèves avec et sans handicap.

Pour faciliter la mise en place de cette inclusion, nos élèves peuvent bénéficier d'un enseignement anticipé, adapté basé sur celui des collègues EPS afin que nos élèves aient la possibilité de s'adapter lorsqu'ils seront en situation d'inclusion. Mise à niveau de savoir-faire et de savoirs être.

Attention, l'idée n'est pas de gommer les différences mais d'engager le jeune dans un processus d'adaptation qui lui permet de se sentir bien au sein d'un groupe classe d'un établissement.

En situation d'inclusion, le travail est tout aussi important auprès des élèves de l'établissement qui nous accueille. Une inclusion réussie s'évalue lorsqu'à l'arrivée nous ne savons plus qui a aidé qui ?

A travers ce fonctionnement et cette volonté institutionnelle très marquée, l'IDRIS AAJD souhaite garder cette philosophie dans ces programmes d'accompagnement. Notre volonté est de ne plus parler d'élèves en situation de handicap, d'inclusion mais uniquement d'élèves.

Annexe 1

L'histoire de l'association se présente en quelques dates fondatrices :

En 1936, l'association trouve son origine suite à la mise en place d'une première famille d'accueil par l'abbé Henri RYST.

De 1936 à 1949 : le nombre des familles d'accueil s'est progressivement développé.

En 1949 : Création de l'association « Œuvre des Petites Familles », par l'abbé RYST.

Depuis sa création, l'association a régulièrement évolué, avec, pour conséquence, des changements de dénomination.

En 1968 : l'association change de nom, suite au décès du fondateur en juillet

1967, et s'appelle « Œuvre de l'abbé RYST ».

En 1978 : création d'un siège social et nomination d'un Directeur d'Association.

En 1982 : nouvelle dénomination : « Association pour l'Aide aux Jeunes en Difficulté » (AJD).

En 2009 : nouvelle dénomination : « Association pour l'Aide aux Adultes et aux Jeunes en Difficulté » (AAJD).

Sur le département de la Manche, l'association regroupe différents établissements et services représentés dans ce graphique.

Institut de Développement
et de Recherche en Inclusion Sociale

Annexe 2

CFPA
Centre de **F**ormation
Professionnelle **A**daptée

13 route de Coutances
50180 AGNEAUX

Public accueilli :
Adolescents et jeunes majeurs de plus de 16 ans

DASA
Dispositif d'**A**pprentissage
à la vie **S**ociale **A**dapté
23 rue Jardin Pillard
MARIGNY
50570 MARIGNY LE LOZON

Public accueilli :
Enfants et adolescents de 6 à 16 ans

Un brin d'histoire… récente.

La *Maison de l'histoire de l'école dans la Manche (MHEM)* présente désormais un aspect conforme à l'idée qu'à l'origine on pouvait s'en faire. Celle d'un conservatoire du patrimoine scolaire et de l'histoire de l'école dans la Manche. Pour satisfaisante que la situation présente apparaisse, à laquelle une équipe passionnée et motivée est parvenue, elle résulte d'un long cheminement qui s'enracine bien avant son émergence publique. Pour répondre à une demande largement exprimée, il a précisément semblé important d'en relater la genèse.

En réalité, l'idée remonte aux années 2008-2010 lorsque, pour des projets de publication, j'entreprenais, dans les fonds conservés aux archives départementales de la Manche, des recherches personnelles sur l'histoire de l'école normale d'instituteurs de Saint-Lô et sur l'enseignement primaire supérieur dans la Manche. Une démarche bien accompagnée par Janjac Leroy dans l'exercice de ses fonctions d'archiviste. Rapidement, s'est faite ressentir une frustration dans le constat d'un patrimoine scolaire privé et local lacunaire voire totalement absent. Lequel ne relevait pas strictement du champ de compétences des archives officielles mais qui, avec le temps, tendait à se perdre : manuels scolaires, cahiers d'élèves, photographies, diplômes, travaux d'élèves, matériel scolaire et pédagogique, etc. Furent associés à la réflexion Gilles Désiré dit Gosset, alors directeur des archives départementales de la Manche,

Pascale Navet, conservatrice de la médiathèque de Saint-Lô et une responsable du Conseil général. Tous confirmèrent que ce n'était pas de leur compétence mais, affirmant leur intérêt, encouragèrent vivement la poursuite de la démarche.

Marque-pages

Georges Bottin, alors président en exercice de la *SAHM* vint naturellement s'associer, apportant le soutien de l'ensemble de la *Société d'archéologie et d'histoire de la Manche* et de ses sections. Dès lors, l'initiative prit de la consistance et put entrer dans une phase de concrétisation. Nous étions en 2013 - 2014.

Une base opérationnelle fut apportée par la section départementale de *l'Association des membres de l'ordre des palmes académiques*. Le président, Michel Le Bohec, adhéra de suite et impliqua fortement *l'AMOPA* dans ce qui était devenu un projet en cours de réalisation. Nous fîmes venir Francine Best pour bénéficier de son expérience et de ses conseils. Mona Ozouf, à distance, nous prodiguait les siens. *L'Union départementale des délégués de l'éducation nationale (UDDEN Manche)*, et son président, Alain Loisel, rejoignit le groupe ce qui permit de se consacrer à la mise en œuvre concrète et à l'élaboration de statuts intégrant ce partenariat associatif auquel vint s'intégrer, un peu plus tard, les *Arcades de l'histoire de Carentan* et sa présidente, Brigitte Houel.

Sans attendre, la communication portait ses fruits. *La Maison de l'histoire de l'école dans la Manche (MHEM)* commençait à être connue. Des donateurs étaient heureux d'apporter leurs trouvailles qu'en attendant, on devait stocker. En juin 2017, une assemblée générale fondatrice, réunie à Cherbourg, entérinait la création de la *MHEM* en adoptant les statuts. Un conseil d'administration fut élu et désigna Michelle Gendreau comme présidente. Carentanaise, elle œuvra pour que le siège soit fixé, avec l'accord et le soutien de la municipalité, à Carentan-les-Marais, une position géographique intéressante. Avec l'aide du maire, un local fut trouvé.

Situé au 12 rue du Château, inauguré fin mars 2018, il constitue une remarquable vitrine.

L'année 2019 fut consacrée à la recherche d'une organisation et de modes de fonctionnement conformes à l'idée initiale d'un faire un outil de sauvegarde du patrimoine scolaire local et d'un conservatoire de l'histoire de l'école dans la Manche appuyés à une démarche muséale. C'est à ce moment que le pays fut impacté par une crise sanitaire sans précédent. Les règles de confinement très strictes, durant l'année 2020, ne permettaient plus d'ouverture au public. L'année suivante, en février, la présidente, avançant des raisons personnelles, présenta sa démission. Le conseil d'administration, prenant acte, désigna un nouveau président qui fut élu le 6 avril 2021.

Malgré les mesures sanitaires de confinement tout au long de l'année, la nouvelle équipe se mit aussitôt à l'œuvre. De nouveaux statuts furent élaborés. Actualisés, ils devaient mieux répondre aux impératifs et aux besoins de notre époque. Le local fut entièrement réaménagé. Les inventaires de plus de 6 000 objets, livres, cahiers, photographies, … sont toujours en cours et mis en ligne sur le site de la MHEM. Un local annexe a été trouvé. Bref, en ce début d'année 2022, alors que l'équipe se préparait à ouvrir au public cet espace dont l'aspect évoque une classe à l'ancienne, de nouvelles réglementations liées à la recrudescence de la pandémie obligent à nouveau à surseoir à cet événement attendu.

Douze à quatorze années ont donc été nécessaires pour parvenir à ce point qui n'est encore qu'une étape dans le développement de la *Maison de l'histoire de l'école dans la Manche*. Certains aspects fonctionnels restent encore à améliorer pour pérenniser un outil dont le département et la région normande peuvent s'enorgueillir et qui ne demande qu'à fonctionner et à grandir.

Le président

Un nouveau logo pour la MHEM

La *Maison de l'histoire de l'école dans la Manche* s'est dotée depuis peu d'un nouveau logo.

Il n'est guère, en effet, de groupe socialement constitué qui n'éprouve l'impérieuse nécessité de se faire connaître et reconnaître des publics auxquels il est censé s'adresser. C'est encore plus vrai aujourd'hui dans une époque où règnent les lois de l'hypercommunication. C'est ainsi qu'au travers d'une formule, d'un sigle, d'un acronyme, d'un insigne, d'un emblème, d'un monogramme, d'un visuel aussi simple que prégnant, se distinguent et se différencient des entités semblables. Le logotype, plus couramment appelé « logo » par apocope, constitue, de ce point de vue, la réponse la mieux adaptée aux règles et impératifs des réseaux sociaux actuels.

Le logo de la MHEM est l'œuvre d'Arthur Valton, un jeune designer rennais. Il a imaginé, conçu, et réalisé ce logo en application des prescriptions les plus actuelles en matière de communication graphique : simplicité, sobriété, efficacité. Son caractère univoque en souligne la réussite. Le concepteur peut en être chaleureusement félicité. Nous l'en remercions d'autant qu'il offre gracieusement son travail à l'association qui, en retour lui confère le statut de « partenaire privilégié ».

La crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19 a contraint la MHEM à restreindre ses activités et à suspendre toutes ces animations. Elle est néanmoins restée accessible à travers son site : **http://mhem-carentan.blogspot.com**

Aujourd'hui rouverte au public aux heures de permanence, la MHEM peut être contactée à l'adresse suivante : ***mhem.carentan@gmail.com***

UNE NOUVELLE ECOLE

A SAINT-LÔ

L'école Samuel Beckett dans le quartier prioritaire Val Saint-Jean-Aurore

PRÉAMBULE

L'école Samuel Beckett, ancrée dans le Quartier Prioritaire Val Saint-Jean-Aurore, accueille ses premiers élèves depuis le 2 septembre 2021. Elle s'impose déjà comme un modèle de modernité pédagogique et énergétique.

Ce nouvel équipement constitue un outil de travail moderne pour les équipes de l'éducation nationale et de la Ville de Saint-Lô. Sa réalisation a été possible grâce à l'implication des utilisateurs tout au long du projet, jusqu'à l'élaboration du schéma des mobilités et la sécurisation des accès.

Cet établissement est adapté et adaptable. Espaces et équipements innovants ont été pensés pour être modulables en fonction des besoins et favoriser les apprentissages, le développement des capacités et l'épanouissement des enfants. L'école Samuel Beckett et l'utilisation qu'en feront ses utilisateurs illustrent parfaitement les valeurs des écoles publiques saint-loises : grandir, apprendre et s'épanouir.

L'ambition de ce projet se traduit aussi par le soutien de l'État et du Département de la Manche dans le cadre du contrat de territoire de Saint-Lô Agglo qui ont contribué au financement des travaux de construction.

Ce nouvel outil pédagogique durable s'inscrit dans la politique municipale de réussite éducative pour tous portée par Emmanuelle Lejeune, Maire de Saint-Lô, et par son adjointe Virginie Métral.

POURQUOI UNE NOUVELLE ÉCOLE ?

L'ouverture de cette nouvelle école constitue une formidable opportunité pour la réussite des élèves et pour l'attractivité de ce Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville.

La Ville de Saint-Lô a engagé, en 2015, une étude sur le devenir de ses écoles publiques : 6 écoles datant des années 1950 à 1970. Après une baisse constante de la population scolaire depuis les années 1970, les effectifs se sont stabilisés. La capacité des écoles saint-loises restait néanmoins surdimensionnée par rapport aux effectifs.

La réflexion engagée sur le devenir de ses écoles a conduit à la proposition de regroupement des élèves des deux écoles du secteur est de la ville, école Calmette/Jules Verne et école de l'Aurore, qui ne correspondaient plus aux normes actuelles et notamment aux exigences environnementales.

Ce projet constituait ainsi l'opportunité de créer un nouveau groupe scolaire représentatif de l'école du 21e siècle. Le site choisi pour l'opération est celui de l'ancienne école Schweitzer (fermée à la fin des années 1980) puis de la maison des associations (fermée en 2018), dans le secteur du Val Saint-Jean/Aurore, Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville.

Le quartier Val Saint-Jean/Aurore regroupe un grand nombre des logements sociaux (immeubles collectifs et habitats pavillonnaires). Le site proposé pour la nouvelle école est au cœur d'un récent aménagement urbain et jouxte des espaces urbains paysagés de plus d'un hectare, fruit du travail de l'opération d'aménagement de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine réalisée entre 2008 et 2010.

Si la qualité du cadre scolaire est essentielle pour les conditions d'apprentissage des élèves, les conditions d'exercice de la communauté éducative et les modalités d'accueil des parents, le retour d'expériences de plusieurs opérations du premier programme national de rénovation urbaine montre l'enjeu d'articuler projet immobilier et projet pédagogique d'établissement.

LES EFFETS ATTENDUS

La Ville de Saint-Lô souhaite, par le redéploiement d'équipements publics dans ce quartier, attirer encore de nouvelles familles. La construction d'une nouvelle école doit participer à la nouvelle identité de ce quartier en rénovation.

L'école est partie prenante d'un projet plus global, qui contribue à la mixité sociale via la mixité scolaire et donc à l'attractivité du quartier. Par ce nouvel équipement, la Ville de Saint-Lô souhaite conforter sa politique de réussite éducative, rendre attractif aux familles cet établissement public, qui doit constituer un réel levier à sa politique de mixité sociale amorcée par le travail effectué lors de l'opération ANRU. Cette nouvelle école répond aux critères actuels tant sur les aspects architecturaux, environnementaux et bien entendu pédagogiques, avec une volonté d'accueillir les parents en son sein.

UNE ÉCOLE ADAPTÉE, FLEXIBLE ET ACCESSIBLE

Après une année scolaire marquée par l'épidémie de Covid-19 qui a reporté la livraison de l'école initialement programmée en janvier 2021, les enfants des écoles de l'Aurore et Jules Verne ont intégré la nouvelle école Samuel Beckett jeudi 2 septembre à l'occasion de la rentrée scolaire. Accueillis au sein d'un bâtiment moderne et exemplaire en matière de performance énergétique, les enfants bénéficient d'espaces variés et adaptés à leurs besoins : des classes de 60 m², deux garderies, deux Bibliothèques Centres de Documentation (BCD), une salle d'arts plastiques, un hall polyvalent, une salle de motricité, un espace ludique, une garderie, deux salles de restauration scolaire, trois cours de récréation, un jardin pédagogique…

L'école accueille 330 élèves répartis en 16 classes (10 classes élémentaires et 6 classes maternelles) ainsi qu'une classe ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) pour les enfants en situation de handicap et une classe UEM (Unité d'Enseignement en Maternelle) pour les enfants au-

tistes. La pédagogie développée au sein de l'école est innovante puisque les classes sont aménagées selon le principe des classes flexibles avec du mobilier mobile permettant aux enfants de travailler de différentes façons en fonction de leurs besoins. Toutes les classes sont équipées d'un Écran Numérique Interactif (ENI) ou d'un Tableau Numérique Interactif (TNI).

Enfin, plusieurs dispositifs sont mis en place pour faciliter l'accès à l'école

- l'instauration d'une garderie gratuite de 8h10 à 8h20 pour permettre aux familles de déposer leurs enfants entre 8h10 et le début de la classe à 8h30,
- la sécurisation de 5 traversées aux abords de l'école pour encourager les cheminements piétons : rue Général Koenig, avenue des Cerisiers, boulevard des Acacias, avenue des Platanes et avenue des Hêtres,
- la création d'un dépose minute avenue des Platanes en complément du dépose minute situé impasse Docteur Schweitzer pour pouvoir déposer les enfants à proximité de l'école,
- la mise en œuvre d'une navette hippomobile gratuite entre l'ancienne école de l'Aurore et l'école Samuel Beckett.

CETTE ÉCOLE A UN NOM : SAMUEL BECKETT

Le choix de la dénomination de cette nouvelle école a été réalisé en concertation avec les acteurs concernés par celui-ci mais également avec la population saint-loise.

Qui est Samuel Beckett ?

Samuel Beckett (1906-1989) est l'un des plus grands écrivains irlandais et mondiaux. Consacré par le Prix Nobel de littérature en 1969, il a partagé toute sa vie entre l'Irlande et la France.

Samuel Beckett et Saint-Lô

En 1945, Saint-Lô est dévastée et sa population démunie après les affrontements pour la Libération qui ont eu lieu en juin et juillet de l'année précédente. Après avoir servi dans la Résistance française, de retour en Irlande, Samuel Beckett se porte volontaire pour aider son ami, le Docteur Alan Thompson à mettre en place un hôpital de la Croix-Rouge irlandaise à Saint-Lô.

Beckett arrive dans la cité préfectorale au mois d'août. Il découvre une ville ravagée par les bombes et les combats. Il est « officier d'intendance » dans cet hôpital abrité dans des baraquements construits en urgence sur le site de l'actuel collège Louis Pasteur. « Sam », comme on l'appelle à Saint-Lô, y fait apprécier « sa très grande simplicité » et son humour.

Très vite, l'organisation de l'hôpital fonctionne efficacement avec un personnel irlandais dont la popularité est unanimement reconnue d'autant que les soins dispensés sont gratuits. En janvier 1946, la Croix-Rouge française se substitue à la Croix-Rouge irlandaise pour gérer l'hôpital. Samuel Beckett quitte alors Saint-Lô. Dix ans plus tard, en 1956, ouvre le Centre hospitalier Mémorial France - États-Unis.

Les Saint-Lois conservent encore aujourd'hui le souvenir ému et reconnaissant de l'hôpital irlandais. Il est commémoré chaque année à l'occasion de la Saint-Patrick, devant la stèle *Buíochas* (qui signifie « Reconnaissance ») inaugurée le 17 mars 2016 à l'occasion du 70e anniversaire de l'hôpital irlandais, en présence de madame l'Ambassadrice d'Irlande. Le titre « Capitale des ruines », malheureux mais à l'époque d'actualité, vient de Samuel Beckett qui, le 10 juin 1946 à Paris, écrit le poème *The Capital of the Ruins*. Grâce à l'aide de ses bienfaiteurs irlandais et de Samuel Beckett, la population saint-loise, courageuse, s'est relevée et a eu la force de reconstruire sa ville. C'est donc en partie grâce à lui que Saint-Lô est aujourd'hui capitale de la Reconstruction.

Pourquoi le choix « Samuel Beckett » ?

- pour son lien avec le redressement de Saint-Lô au cours d'une des périodes les plus sombres et tristes de son histoire,
- pour son engagement et son don de soi,
- pour la marque indélébile qu'il a laissée à Saint-Lô,
- pour son talent d'écrivain couronné d'un prix Nobel,
- pour l'exemple dont les générations futures pourront s'inspirer

Musique

au cœur de l'été, au cœur de la Manche

Deux festivals partenaires

16 juillet - Abbaye de La Lucerne - 21h
« *Lumière(s)* » par l'ensemble vocal « Mélisme(s) »

17, 23 et 30 juillet - 6 et 21 août - Jardin public de Coutances - 18h
« *Orgue au jardin* »

21 juillet - Cathédrale de Coutances - 21h
« *Dialogue(s)* » par l'ensemble vocal « Les Affinités électives »

25 juillet - Abbaye de La Lucerne - 21h
« *Octuor D 803* » de Franz Schubert par l'Orchestre Régional de Normandie

Du 28 au 30 juillet - Coutances
Pierre Cambourian, organiste en résidence (récitals, master-classes)

Du 29 juillet au 1er août - Espace du Bocage - La Haye-Pesnel
Stage de chant arménien - animé par Aram et Virginia Kerovpyan

3 août - Abbaye de La Lucerne - 21h
« *Par monts et par vaux* » musique arménienne par l'ensemble « Akn »

4 août - Cathédrale de Coutances - 21h
Récital Franz Liszt par Roger Muraro, piano

8 août - Abbaye de La Lucerne - 21h
« *Jean de la Fontaine, une vie d'impertinence* » par l'ensemble « Comet Musicke »

11 août - Cathédrale de Coutances 17h
Récital d'orgue par Tom Rioult

13 août - Abbaye de La Lucerne - 21h
« *Bach et les folklores hongrois et séfarades* » par Elsa Grether, violon et Ophélie Gaillard, violoncelle

17 septembre - Abbaye de La Lucerne - 21h
« *Alternatim* » par François Moreau, orgue et l'ensemble vocal « Syrinx »

musique-cœur-ete-manche.fr - contact@musique-cœur-ete-manche

lesamisdelabbayedelalucerne.com
amisdelalucerne@gmail.com

Office du tourisme de Coutances
02 33 19 08 10

SORTIE D'UN OUVRAGE DE RÉFÉRENCE QUI FERA DATE

La Société d'Archéologie et d'Histoire du département de la Manche sort le 43ème volume de sa collection « *ÉTUDES ET DOCUMENTS* ».

L'HISTOIRE ÉCONOMIQUE DE LA MANCHE DE LA FIN DU MOYEN-ÂGE AU MILIEU DU XIXè SIÈCLE

Par François VULLIOD

François Vulliod est polytechnicien, docteur en histoire et ingénieur retraité. Il se consacre maintenant à l'histoire de la Manche, département qu'il fréquente assidument depuis vingt-cinq ans. Il est membre de la SAHM et a publié plusieurs articles dans la Revue de la Manche

L'histoire économique de la Manche n'a été, jusque-là, que très rarement abordée par les historiens et jamais dans sa globalité. Cet ouvrage en donne une présentation synthétique et montre que quatre traits l'ont caractérisée, entre la fin du Moyen Âge et le milieu du XIXe siècle :

- Son territoire a fait partie, au XIIIe comme au XVIIIe siècle et au début du XIXe siècle, des zones les plus densément peuplées de France (la Manche était, vers 1800, le quatrième département par sa population), avec plusieurs conséquences importantes : des comportements de limitation de la natalité ; des niveaux de salaires inférieurs à la moyenne ; des exploitations agricoles de petite taille et une lutte constante pour éliminer les terres improductives.

- Chaque territoire devant le plus souvent subvenir seul aux besoins alimentaires de ses habitants, l'agriculture ancienne de la Manche était à vocation céréalière et les rendements étaient relativement bons. Entre 1760 et 1830, les assolements furent transformés, en avance sur le reste de la Normandie, pour éliminer les jachères et la valeur de la production connut une vive croissance. L'élevage resta secondaire jusqu'au début du XIXe siècle, mais le développement des moyens de transport favorables au commerce conduisit à une nouvelle priorité donnée aux bovins et à l'amélioration générale des races animales. Le basculement total de l'agriculture vers l'élevage commença vers 1870.

Les « manufactures » étaient anciennement significatives, dans la Manche, dans les secteurs du textile, des papeteries et des tanneries, qui donnaient lieu à un commerce notable et à des exportations. Dès la seconde moitié du XVIIIe siècle, ces activités déclinèrent relativement au reste de la France où elles étaient au contraire en forte croissance dans les régions qui disposaient de ressources minérales, de moyens de transport développés, de la proximité de marchés importants et de l'accès aux capitaux de grandes villes. La Manche, handicapée dans ces quatre domaines, ne participa pas à la croissance industrielle du XIXe siècle, qui incita, entre 1830 et 1910, environ 30 % de sa population à s'exiler.

- La Manche participait, avant la guerre de Cent Ans, au grand commerce maritime international, mais cette guerre et celles des XVIIe et XVIIIe siècles l'en exclurent et réduisirent considérablement ses capacités maritimes. Celles-ci crûrent à nouveau dans la seconde moitié du XVIIIe siècle grâce au développement de la pêche à la morue, puis, au XIXe siècle, grâce au développement du commerce permis par une paix durable et par l'amélioration, vers 1850, des infrastructures portuaires.

Cet ouvrage est édité avec le concours du Conseil départemental de la Manche. Son président, Jean Morin en a rédigé la préface. Ouvrage dense de 352 pages, il vous est proposé au prix très modéré de 24,50 euros. Pour le commander rendez vous sur le site de la SAHM **sahm-manche.free.fr** – rubrique « Acquérir nos publications ».

Société d'Archéologie et d'Histoire de la Manche
Granville - Saint-Lô - Valognes

L'ÉVÈNEMENT HISTORIQUE DE L'ANNÉE

LES 23, 24, 25 ET 26 NOVEMBRE 2022

COLLOQUE

ORGANISÉ PAR LA SAHM

ET LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA MANCHE

SOIGNER, ÊTRE SOIGNÉ DANS LA MANCHE ET EN NORMANDIE

du Moyen-Âge à nos jours

Plus de trente communications et conférences vous seront proposées dans l'auditorium des archives départementales à Saint-Lô avec une visite du site de la léproserie du Goulley à la Carbonnière (Condé-sur-Vire)

Repas de gala le 24 au soir dans les salons de l'Hôtel du département .
Concert de musique classique avec l'ensemble Briovère le 25 au soir.

Pour participer au colloque, inscription obligatoire – Bulletins à disposition sur le site sahmmanche.free.fr à la rubrique « Colloque » - Informations : sahmmanche@free.fr

Société d'Archéologie et d'Histoire de la Manche
Granville - Saint-Lô - Valognes

LA MANCHE
LE DÉPARTEMENT

Société d'
Archéologie et d'
Histoire de la
Manche
SECTION de SAINT-LO

Découvrir, apprendre, transmettre…

1 - Le plaisir de découvrir :

Un hommage.

Enfant, je me souviens de la joie d'apprendre des choses nouvelles. J'ai toujours eu envie de découvrir des livres. La découverte de la lecture me paraissait déjà comme une porte ouverte sur un monde… sans doute très grand.

A l'école, j'ai eu la chance d'avoir une première institutrice qui avait une certaine générosité. J'ai toujours pensé qu'elle devinait mon envie d'apprendre à lire, à écrire, à compter même si le calcul n'était pas ma matière préférée.

La classe était composée de la « section enfantine » et du « cours préparatoire ». Je ne sais plus exactement combien d'enfants étaient présents ; 23 ou 24, peut-être 28 élèves… Les murs de la classe comportaient des écrits, des cartes ou des affiches, les lettres de l'alphabet, les chiffres, des dessins.

J'aimais le tableau sur lequel notre institutrice inscrivait les lettres, les mots. Elle écrivait tellement bien que cela me donnait envie de m'appliquer aussi. J'entends encore le son de la craie qui glissait sur ce tableau. L'apprentissage de l'écriture sur le cahier ou sur l'ardoise, puis la lecture au tableau restent dans ma mémoire.

L'alphabet était représenté au-dessus du tableau avec des couleurs différentes.

Sur le cahier, notre maîtresse apposait des tampons : nous devions apprendre à colorier les motifs sans dépasser.

Le soir, il fallait attendre le véhicule de M. Nicolle, l'épicier de la commune, qui nous transportait au domicile. Il y avait plusieurs circuits car de nombreux parents ne pouvaient pas récupérer les enfants à l'école. La superficie de la commune était importante et l'une des plus étendues du département de la Manche. Je repartais donc au 4e et dernier voyage. Nous étions 5 ou 6 enfants ou plus… et nous étions éloignés de 4 kilomètres de l'école.

Parfois, il faisait froid ou bien je m'ennuyais dehors.

Madame Sanrefus me proposait parfois de rentrer dans la classe et de faire « des tampons ».

Cette dame était d'une très grande gentillesse. Cela me faisait extrêmement plaisir de revenir dans la classe. Je ressentais sa bienveillance.

J'étais en cours préparatoire, j'avais même fait les « tampons » sur les cahiers des petits de « section enfantine ». Je me sentais alors très fière ! Pendant très longtemps, j'ai rêvé d'être maîtresse d'école, institutrice. La vie a voulu autrement…

J'ai croisé une seule fois cette chère « maîtresse » depuis toutes ces années. Pourtant à l'heure où j'écris ces quelques lignes, une immense émotion s'empare de moi.

Cent fois, j'ai parlé de ces souvenirs-là à mes proches.

Ces quelques lignes sont écrites pour rendre un hommage particulier à Madame **Sansrefus.**

Pendant ma première année d'école, à 5 ans, j'ai rejoint le CP, car je suivais très bien. Malheureusement, il y a eu une absence pour maladie : au retour, j'ai alors retrouvé mon cours normal, la section enfantine.

Puis, en cours élémentaire, j'ai eu une autre institutrice dont le mari était le directeur de l'école et notre maître en cours moyen. J'ai eu l'occasion de les retrouver des années plus tard ; c'était une joie pour moi. Nous avons alors évoqué ces années. J'étais une élève discrète mais attentive. J'ai toujours gardé un grand respect pour eux : **Annick** et **Alain**. J'ai eu la chance de les retrouver plus tard.

Par la suite, il y a eu le collège et le lycée Curie à Saint-Lô. Les découvertes des nouvelles matières attisaient ma curiosité.

Je me souviens alors de mes professeurs. Certains étaient passionnés et passionnants.

2 - La passion d'apprendre :

Ma vie professionnelle a commencé très vite.

Le goût d'apprendre, au travail, ou chez moi, à titre personnel a toujours été en moi. Dans les années 1980, si un salarié souhaitait progresser dans son milieu professionnel ou dans d'autres disciplines, il y avait des

budgets alloués pour les différentes catégories de formation, professionnelles ou personnelles.

J'ai eu tout de même beaucoup d'opportunités pour des formations professionnelles que j'ai demandées et obtenues.

En 2004, j'ai repris mes études à l'IRTS (Institut Régional du Travail Social) de Rennes. J'ai obtenu ma carte d'étudiante à 42 ans ! c'était un des plus beaux jours de ma vie ! Même Maman, je reprenais le chemin des études et j'étais fière de montrer à mes enfants le bonheur que cela me procurait.

Et j'ai obtenu mon diplôme de MJPM (Mandataire judiciaire à la Protection des Majeurs).

J'ai découvert que le travail social et le milieu scolaire avaient des choses en commun. La parentalité a d'ailleurs été un sujet que j'ai travaillé en binôme avec une collègue en formation avec moi. Notre Mémoire, fait en binôme, a d'ailleurs été publié à l'IRTS de Rennes en 2005.

Vouloir « apprendre à l'enfant à l'école », « aider l'autre dans sa vie sociale en l'accompagnant ou en l'orientant », c'est aussi montrer un chemin, guider. La relation humaine est très importante.

Cela signifie donner orienter, conseiller, éclairer, partager un savoir.

3 - Le besoin de transmettre

En tant que parent, cela va de soi. L'éducation d'un enfant, c'est donner à celui-ci des valeurs, des repères. C'est un réel bonheur de veiller, d'accompagner ou d'initier.

Le besoin de transmettre est aussi une envie de partager. Par ailleurs, depuis de nombreuses années, je me suis investie dans le monde associatif.

J'ai aussi beaucoup appris des autres personnes. En m'engageant dans certaines associations (création d'une nouvelle association de parents d'élèves, association socio-culturelle dans mon milieu professionnel (amicale du personnel), CCAS (centre communal d'action social), association du patrimoine, et autres associations...), j'ai certainement appris mais aussi transmis. Ces années m'ont permis d'apprendre de l'autre, d'apprendre à l'autre, de partager, de composer, d'aider l'autre, d'aller vers l'autre, de composer ou de faire ensemble un projet.

Ces années passées, et ces expériences m'ont peut-être donné, finalement, le goût de transmettre...

Mes recherches généalogiques m'ont amenée à découvrir les archives départementales. Mes études et lectures de documents, de témoignages, d'ouvrages et recherches sur des sites historiques m'ont permis de nourrir une passion : le goût des recherches, et du partage. Puis, je me suis intéressée aux conférences de la Société d'Archéologie et d'Histoire. J'ai alors assisté à de nombreux événements toujours enrichissants.

Connaître l'Histoire de son pays, aide, me semble-t-il, à mieux comprendre les fonctionnements ou la situation actuelle de notre pays. Ecouter ou lire un historien qui relate des faits ou des coutumes de notre département, de notre région, enrichit notre mémoire. Comprendre l'Histoire ou le passé de nos anciens permet de mieux appréhender le présent. C'est aussi admirer leur savoir-faire. Cela permet de mieux se situer dans le présent. Créer des événements afin de partager des connaissances historiques, permettre à l'autre d'écouter une conférence, de visiter un site patrimonial, découvrir un lieu historique ou archéologique, c'est aussi donner la possibilité à une personne de s'enrichir.

Être impliquée dans une société historique me permet encore de découvrir et de faire découvrir aux autres, en organisant une visite d'un lieu, en communiquant des informations, en faisant connaître un personnage local, etc...

Préparer un évènement, une conférence, et l'apporter aux autres pour qu'ils soient heureux d'apprendre, de découvrir, de savoir, de comprendre... cela est pour moi une immense joie, un ravissement, un accomplissement. C'est très positif d'être un relais, de partager, de transmettre.

Une association ou une société historique a bien pour objectif de faire découvrir un personnage historique, un lieu, une tradition, ou un fait historique, un fait, etc... Préparer une visite d'un site archéologique, ou d'un château méconnu, organiser une conférence pour les adhérents, inventer une nouvelle activité pour permettre à notre public d'apprendre, les emmener pour voir une exposition ou admirer un mobilier exceptionnel, etc ...

C'est aussi participer à la parution d'un ouvrage historique, accompagner un historien dans la présentation de ses écrits, quand cela est nécessaire ou souhaité.

Dans toutes les civilisations, les maîtres, ou les anciens relatent l'importance de transmettre aux nouvelles générations ou aux visiteurs, leurs coutumes, leur culture, leur Histoire.

Anne-Marie Desbuttes
Présidente de la SAHM section de Saint Lô
(Société d'archéologie et d'histoire de la Manche)

http://maisonlecordier.fr

LA MANCHE, ÉDUCATION, CULTURE & PATRIMOINE

Maison de l'Histoire de l'Ecole dans la Manche

MHEM

Les PEP 50 – La solidarité en action

LES AMIS DE L'ABBAYE DE LA LUCERNE

ESTIVALES DE MUSIQUE SACRÉE – CATHÉDRALE DE COUTANCES

Société d'Archéologie et d'Histoire de la Manche
Granville - Saint-Lô - Valognes

Association des Amis de la Cathédrale de Coutances

maisons paysannes de la manche

La Manche, éducation, culture & patrimoine
685, route de la Sabotière
50380 SAINT AUBIN DES PREAUX

Directeur de publication : Amopa Manche
Rédacteur en chef : Michel LE BOHEC
Mise en page : Heidrun AUMONT et Yves MARION
Téléphone : 06 76 19 90 35
ISSN : 2555-8463

Société d'Archéologie et d'Histoire de la Manche – SECTION de SAINT-LO